

**Les écoles de médecine et la fondation des universités au moyen age / par
E. Nicaise.**

Contributors

Nicaise, E. 1838-1896.

Publication/Creation

Paris : Administration des Deux Revues, 1891 (Paris : May & Motteroz)

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/kqg8rvzu>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

A XLIV
age a M^r Wellcome,
son devoue
Victor Micautz

50. C. 15. 50

HOMMAGE DE L'AUTEUR

D^r Nicaise

12

LES

ÉCOLES DE MÉDECINE

ET LA

FONDATION DES UNIVERSITÉS

AU MOYEN AGE

PAR

M. E. NICAISE

EXTRAIT DE LA REVUE SCIENTIFIQUE

PARIS

ADMINISTRATION DES DEUX REVUES

111, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—
1891

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

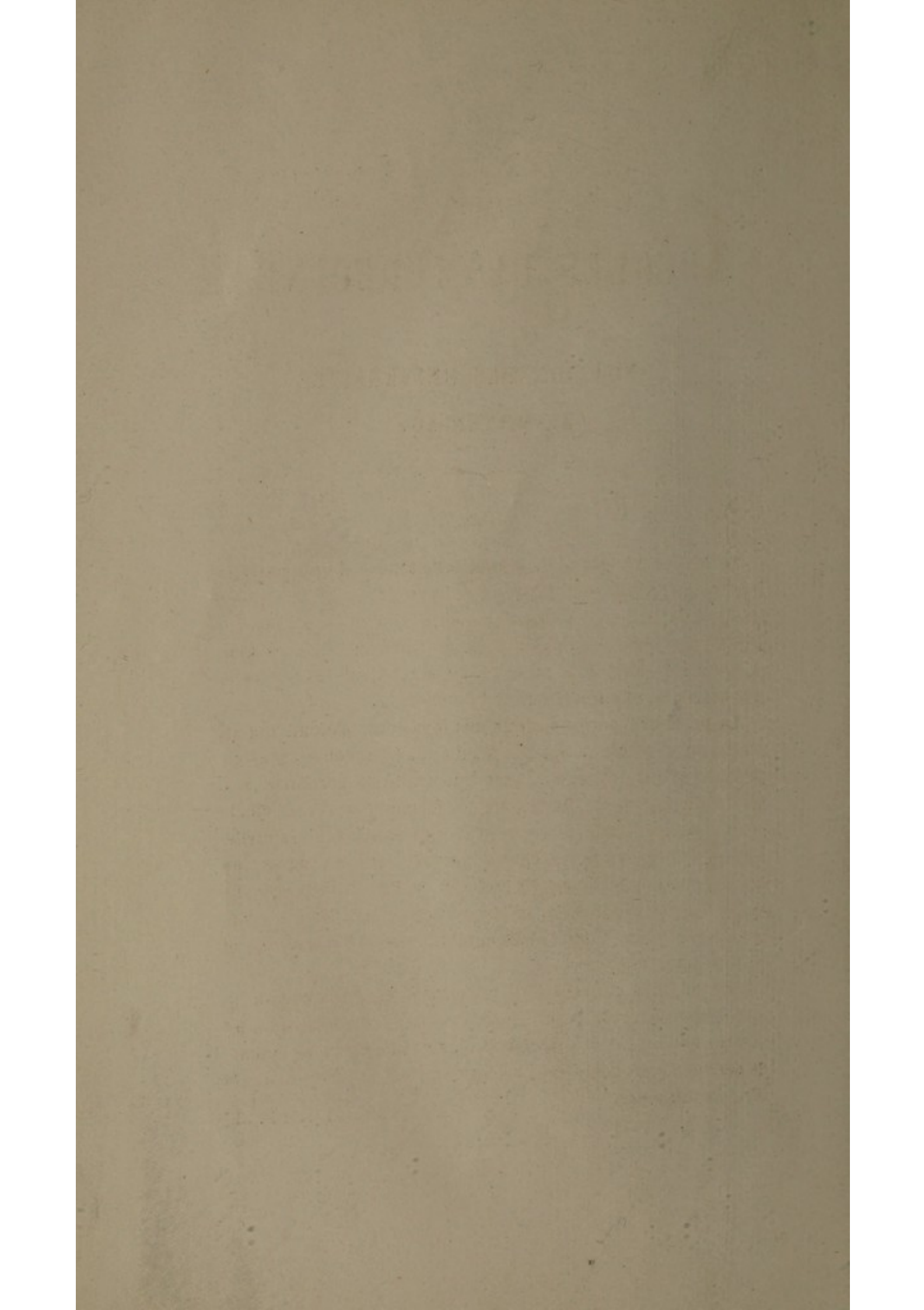
Presented by
because
of

THE HISTORY OF THE CITY OF NEW YORK

FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME

17

THE HISTORY OF THE CITY OF NEW YORK
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME
BY JACOB KNEELAND
NEW YORK: PUBLISHED BY J. B. LIPPINCOTT & CO.
1850



LES ÉCOLES DE MÉDECINE

ET LA FONDATION DES UNIVERSITÉS AU MOYEN AGE

Le Moyen Age est ce long espace de temps, de onze siècles environ, qui s'étend depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople. On peut le diviser en quatre périodes, qui présentent des différences entre elles au point de vue de la situation qu'occupaient les lettres et les sciences, et en particulier la médecine.

La première période, celle des invasions, s'étend depuis la fin du v^e siècle jusqu'à la fin du ix^e. La seconde, période féodale et des croisades, s'étend du traité de Verdun (843) à la fin du xii^e siècle. La troisième, formée par le xiii^e siècle seul, marque le commencement de l'ère moderne ; la civilisation se ressaisit et marche de nouveau vers le progrès ; on peut appeler cette période celle de la *Pré-Renaissance*. La quatrième période a le même caractère que la troisième, mais avec moins d'éclat ; elle conduit vers la Renaissance et la Réforme.

Ces périodes peuvent être réduites à deux : la première, qui s'étend jusqu'au xiii^e siècle, est celle dans laquelle les lettres et les sciences sont le moins cultivées en Occident ; la seconde, qui comprend les xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, est la *Pré-Renaissance*.

Les peuples d'Occident se réveillent pendant le xii^e siècle, le siècle des Croisades; ils sont excités par le contact de la civilisation arabe, par les traductions des auteurs arabes faites par Constantin et Gérard de Crémone. Jusqu'au xii^e siècle, le moyen âge n'a eu que des livres de peu de valeur, car la langue grecque était ignorée et les auteurs grecs n'étaient pas traduits en latin. S'il y a eu quelques traductions, elles n'ont pas été vulgarisées. C'est au moment de la sécularisation de la copie des manuscrits que ceux-ci se sont répandus.

Les écoles de médecine du Moyen Age doivent être distinguées en deux classes, les écoles didactiques plus importantes et les petites écoles professionnelles.

On manque de renseignements sur les écoles romaines, sur les écoles latines et néo-latines; on sait qu'aux viii^e et ix^e siècles, Ravenne eut quelque célébrité.

Mais jusqu'au xiii^e siècle, il n'y a eu en Occident qu'une seule école de réelle importance : c'est Salerne.

Les lettres et les sciences s'étaient réfugiées en Orient : la Renaissance arabe date du ix^e siècle; les écoles arabes sont prépondérantes jusqu'au xiii^e; les ouvrages des auteurs arabes, traduits en latin dès la fin du xi^e siècle et surtout pendant le xii^e, influencent et vivifient les écoles d'Occident et contribuent pour beaucoup à la Renaissance.

Salerne a sa réputation établie au x^e siècle. Au xi^e, elle reçoit les traductions de Constantin, et jusqu'au xiii^e siècle elle va dominer en Occident. Je renvoie pour l'histoire des écoles arabes et de celle de Salerne à ce que j'ai dit dans l'introduction de *la Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac (1).

A partir du xiii^e siècle, les grandes écoles du Moyen Age sont celles de Bologne, de Montpellier et de Paris.

A côté de ces écoles didactiques, le Moyen Age eut de

(1) *La Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac. Nouvelle édition par E. Nicaise; Paris, F. Alcan.

petites écoles professionnelles; un praticien prenait avec lui un ou plusieurs apprentis et leur enseignait la pratique de la médecine et de la chirurgie; certaines villes avaient institué une organisation médicale. Lorsque les monastères eurent été fondés, lorsque les statuts de Saint Benoît, au ^{vi}^e siècle, eurent été établis, des moines fondèrent des écoles qui prirent différents noms: écoles de monastères, d'abbayes, de cathédrales. Celles-ci devinrent bientôt prépondérantes, grâce à l'augmentation de la puissance de l'Église; elles gardèrent leur prépondérance jusqu'au ^{xii}^e siècle. A ce moment, les écoles laïques reprirent de l'importance et furent soutenues par les communes.

Après cet aperçu général sur les écoles du Moyen Age, je reviendrai sur les détails de l'histoire de leur développement.

A la fin de l'empire romain, il restait trois grands centres d'instruction: Rome, Alexandrie et Athènes; mais dès la division de l'Empire, à la fin du ^{iv}^e siècle, les médecins et les savants grecs quittent l'Italie en grand nombre et vont en Orient.

En Occident, d'après Daremberg, des livres latins de médecine ont été rédigés, compilés ou traduits, entre le ⁱ^{er} et le ^{vii}^e siècle, d'après des livres grecs; des auteurs latins ont écrit sur la médecine, vers la fin du ^{iv}^e siècle et au ^v^e; ils sont les intermédiaires entre les grecs et les néo-latins. Leurs ouvrages contiennent surtout des recettes médicales et des formules superstitieuses, qui ont donné naissance à la plupart des *Réceptaires* chrétiens du Moyen Age. Des écoles romaines ont subsisté jusqu'au milieu du ^{vii}^e siècle. Le code lombard prouve que, dans quelques villes, on avait institué une organisation médicale. Dès le ^{vi}^e siècle et sans doute avant, certains ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Soranus ont été traduits en latin. Un manuscrit de Milan montre qu'à Ravenne, à la fin du ^{viii}^e siècle, on faisait des leçons publiques sur Hippocrate et Galien; l'école de cette ville est célèbre au ^{ix}^e siècle.

A Paris, on a des manuscrits du VII^e siècle qui renferment des traductions d'Oribase en lettres onciales, des manuscrits du IX^e, des traductions *assez libres* d'Hippocrate, de Galien, d'Alexandre de Tralles, etc. Daremberg et de Renzi ont relevé, dans diverses archives, des noms de médecins du VIII^e au XIII^e siècle, et la plupart laïques, ce qui prouve que la médecine n'était pas alors à peu près exclusivement entre les mains des clercs ainsi qu'on l'a prétendu ; elle était au moins partagée entre les laïques et les clercs. Les premières écoles de monastères remontent probablement au VI^e siècle.

Le christianisme apparut en Gaule vers le milieu du II^e siècle ; c'est Lyon qui eut la première église. Constantin (306-337) aurait déclaré le clergé et les médecins libres d'impôts ; en 360 est fondé le premier monastère ; au VI^e siècle, il y avait déjà 238 abbayes. Vers 530, Saint Benoît de Nursia rédige pour les moines du mont Cassin des statuts qui furent adoptés pour tous les ordres monastiques d'Occident, au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817. La règle impose le défrichement du sol, la lecture et la *copie des manuscrits* et les *soins aux malades*. Les terreurs de l'an mille augmentent la puissance de l'Église. Les monastères se multiplient : 702 se fondent en France au XII^e siècle, 287 au XIII^e. Des écoles sont installées dans les abbayes.

Quand les couvents eurent été organisés, quand, au VI^e siècle, Saint Benoît eut posé les bases de leurs statuts, quelques moines étudièrent la médecine. Il y eut dans chaque couvent, comme cela existe encore aujourd'hui, un moine qui donnait à ses frères des soins médicaux ; d'après les statuts, il en devait aussi aux étrangers et aux pauvres qui venaient à l'hôtellerie et à l'infirmerie du couvent ; il fut bientôt amené à s'occuper des malades de toute la région. Ce moyen d'influence ne fut pas négligé, et le rôle des moines-médecins augmenta. Ils eurent des apprentis et fondèrent de petites écoles, dites d'abbaye ou de cathédrale, quand le couvent était près d'une cathédrale. Charlemagne, au commencement du IX^e siècle, les encouragea et chercha à

les développer. Ses *écoles palatines* n'étaient encore que des écoles tenues par des moines, dans ses palais. Des abbés, des évêques étudièrent et pratiquèrent la médecine.

Ils pratiquaient non seulement la médecine, mais aussi la chirurgie ; les conciles s'en préoccupèrent ; ceux de Reims en 1125 et de Latran en 1139 apportèrent des entraves à cette coutume. Le concile de Tours, en 1162, leur défendit de verser le sang, de pratiquer la chirurgie (*Ecclesia abhorret a sanguine*).

Jusqu'ici, nous voyons les moines, les clercs, pratiquer la médecine, mais nous ne constatons pas qu'ils aient fait faire des progrès à cette science. Leur instruction était, en général, peu développée ; ils ne savaient pas le grec, et les livres grecs qui pouvaient être dans les couvents n'étaient pas traduits en latin. Ils étudiaient dans des formulaires grossiers, des abrégés, dans des livres de l'époque néo-latine. On n'a pas démontré qu'ils aient étudié dans des livres sérieux, qu'ils les aient copiés et vulgarisés. Cependant les bibliothèques des couvents renfermaient de nombreux livres, mais ils y étaient seulement conservés.

Pendant la plus grande partie du Moyen Age, les manuscrits furent faits presque exclusivement dans les monastères, et cela jusqu'au xiii^e siècle. Les livres copiés étaient d'abord : tous les livres de liturgie, les missels, les livres d'heures, des livres de théologie, des formulaires de médecine, etc.

Mais faisait-on des copies des grands auteurs profanes latins, des livres importants de la médecine ? On n'a pas de renseignements suffisants sur ces points ; les données fournies par Daremberg ne sont pas assez précises.

Dès le vi^e siècle, il y aurait eu cependant de véritables ateliers de traduction. Cassiodore (480-575 ?), premier ministre de Théodoric, roi des Goths, se retira dans un monastère de la Calabre, et fit copier par les moines des manuscrits de l'antiquité. Mais s'agit-il de manuscrits de médecine, et quels étaient-ils ?

Au VIII^e siècle, à Saint-Gall, on transcrivait des manuscrits de médecine; l'abbaye du mont Cassin, celle d'Einsiedeln, la bibliothèque de Berne, en renferment qui remontent aux VIII^e (peut-être VII^e), IX^e, X^e, XI^e siècles.

S'appuyant sur les données qui précèdent, Daremberg croit à la perpétuité de la tradition médicale durant la première partie du Moyen Age; les invasions des barbares n'auraient pas été aussi destructives de toute étude et de tout enseignement qu'on affecte de le croire; leurs royaumes n'ont jamais manqué, dit-il, ni de médecins, ni de médecine, ni d'enseignement médical.

Il ajoute : « L'antiquité classique (grecque) est reliée à la Renaissance du XIII^e siècle par les écoles latines qui remplacent les écoles grecques, par les traductions latines qui succèdent aux originaux grecs et par l'intervention puissante des monastères. » Les recherches de Daremberg jettent un jour nouveau sur la lacune qui existait dans l'histoire de la médecine en Occident, pendant la première période du Moyen Age, jusqu'au développement de l'école de Salerne. Mais ces recherches sont encore incomplètes, tous les points touchés ont besoin d'être éclaircis, pour ce qui est du moins de l'existence d'écoles sérieuses et de la reproduction de manuscrits sérieux, et non de recueils de formules, de *Réceptaires*, ou de grossiers abrégés. Il serait nécessaire de connaître les titres et le contenu des manuscrits cités. Ne dit-on pas que dans les monastères on ne savait pas le grec? Dans ces conditions, on doit réserver la question de leur rôle. Ont-ils traduit et copié des manuscrits grecs et latins et quels sont ces manuscrits; ou n'ont-ils été que des conservateurs des livres, ce qui serait déjà un immense service rendu ?

Jusqu'au XII^e siècle, jusqu'au siècle des Croisades, les moines et les clercs l'emportèrent de beaucoup sur les praticiens laïques. A cette époque, ceux-ci tendent à reprendre une situation plus importante, le nombre de ceux qui pratiquent devient plus grand; la médecine est partout en pro-

grès. Dans plusieurs villes, les médecins s'étaient réunis en corporation et avaient auprès d'eux des *apprentis*; ils multiplient leurs *écoles professionnelles*. C'est ainsi qu'au XII^e siècle, l'enseignement libre des petites écoles de Montpellier acquiert une grande notoriété. Au siècle suivant, il suffira de donner à ces écoles une organisation commune pour avoir les Universités.

Au XIII^e siècle commence pour la médecine une ère nouvelle, grâce aux traductions des auteurs arabes. Ses progrès se continuent dans les siècles suivants, par la possession des originaux grecs et leurs traductions latines; les écoles laïques prennent un rang plus élevé. C'est alors que l'Église intervient pour les réunir et les organiser en Universités, particulièrement dans les villes où elles avaient acquis le plus de réputation. Les origines de l'Université de Montpellier, qui sont plus exactement connues, rendent compte de la fondation d'une Université.

Dès le XII^e siècle, l'enseignement de la médecine jouissait à Montpellier d'une grande réputation (1); à cette époque, il n'y avait pas de Faculté, pas de monopole, l'enseignement était libre et donné dans des écoles particulières et concurrentes, chaque maître ayant ses élèves qui le payaient. En janvier 1180-1181, le comte de Montpellier, Guillem VIII, reconnaît libéralement à tout médecin indigène ou étranger le droit d'enseigner. Le nombre des maîtres et des élèves augmenta, et quarante ans après, on voulut préciser, dit Germain, la nature et les limites de leurs devoirs réciproques.

En 1220, le cardinal Conrad donne des statuts aux écoles médicales libres de Montpellier et les place sous la juridiction de l'évêque. « Depuis longues années, dit-il, la profes-

(1) Jaffé, dans la dissertation *De arte medica sæculi XII*, cite un texte de Montpellier, de 1137. — En outre, Saint Bernard parle, dans une de ses lettres, d'un archevêque de Lyon, qui allant à Rome, en 1153, tomba malade à Saint-Gilles et se rendit à Montpellier, où il dépensa avec les médecins ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas (Bayle). Voir édit. de Guy de Chauliac, 1890, p. LI.

sion de la science médicale a brillé et fleuri avec une gloire unique à Montpellier, d'où elle a répandu, sur les diverses parties du monde, la salubre abondance et la vivifiante multiplicité de ses fruits. »

Ces statuts ne fondent pas une école unique, une Faculté, ils laissent encore subsister les écoles particulières, qui sont seulement réunies en *Association*, en *Université*, et ont dès lors un règlement commun.

Cette sorte de charte fut confirmée, en 1239, par un légat de Grégoire IX, et, en 1258, par le pape Alexandre VI; elle a fait autorité pendant longtemps.

L'*Université de médecine* — ainsi s'appelait l'ensemble des écoles particulières libres — délivrait trois diplômes : ceux de bachelier, de licencié et de maître. Cela dura jusqu'en 1289, date à laquelle l'Église se réserva le monopole de l'enseignement et de la collation des grades.

La constitution universitaire de Nicolas IV, du 16 octobre 1289, ne reconnaît plus le droit de conférer les grades qu'aux maîtres d'une seule école, qui donne en même temps un enseignement officiel : la *Faculté de médecine* est fondée. A côté d'elle, les écoles particulières peuvent continuer à donner un enseignement, mais non des grades. La Faculté de médecine devient une des parties de la nouvelle Université de l'*École de Montpellier*.

Aux ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles, l'Église fonde les Universités suivantes : Paris (1200), Oxford (1206), Valence (1209), Naples (1224), Padoue (1228), Toulouse (1229), Cambridge (1229), Salamanque (1239), Rome (1245), Coïmbre (1279), Montpellier (1289), Lisbonne (1290), Avignon (1303), Orléans (1305), Grenoble (1339), Pise (1343), Valladolid (1346), Prague (1348), Florence (1349), Pavie (1360), Angers (1364), Cracovie (1364), Orange (1365), Vienne (1365), Genève (1368), Cologne (1385), Heidelberg (1386), Palerme (1394), etc.

On enseignait dans les Universités la théologie, le décret ou le droit canon, les arts et la médecine. La Faculté des arts comprenait le trivium (grammaire, rhétorique et phi-

losophie), et le quatrivium (arithmétique, géométrie, musique, astronomie). Une Université pouvait n'être formée que par une Faculté, comme le fut, au début, celle de Montpellier, qui ne comprenait que la médecine.

Toutes les Universités étaient placées sous la juridiction de l'Église, qui était le pouvoir central le plus puissant, et la plupart de leurs membres étaient clercs; dans toutes, l'enseignement se faisait en latin. Avant leur institution, l'enseignement était libre et surtout professionnel, avon-nous dit; dans l'Université, il fut déterminé par des bulles; les livres à lire et à commenter furent choisis par l'autorité ecclésiastique, l'enseignement perdit son caractère pratique, il devint exclusivement traditionnel et dogmatique.

Mais il faut remarquer qu'il n'existe aucune analogie entre les Facultés d'aujourd'hui et celles du Moyen Age. Ainsi la Faculté de médecine de Paris était composée de l'ensemble des maîtres créés dans son sein, et, jusqu'en 1634, *deux* d'entre eux seulement faisaient des cours, et ils ne restaient en fonctions que pendant deux ans.

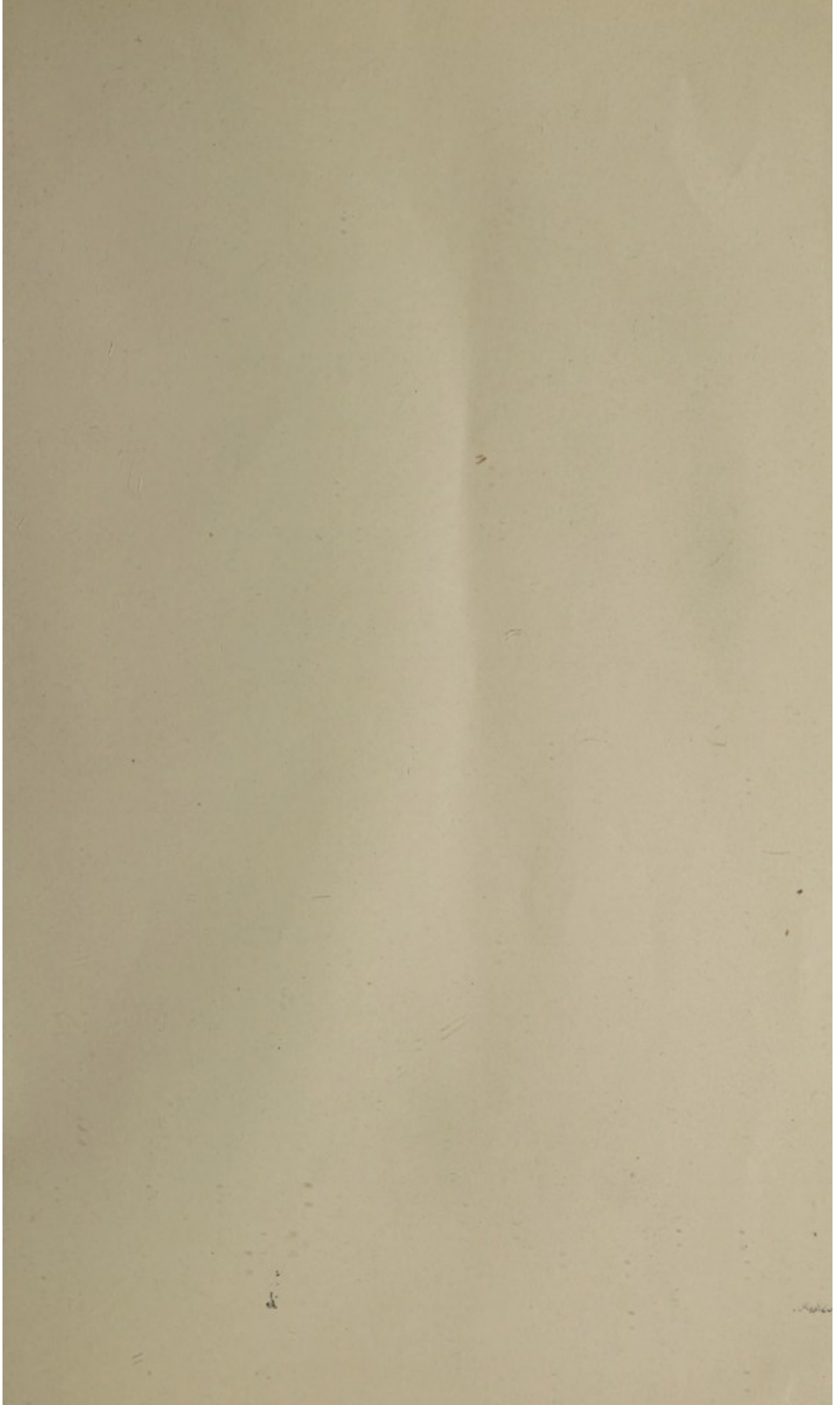
L'un traitait des *choses naturelles* et des *choses non naturelles*, c'est-à-dire de l'anatomie et de la physiologie, de l'hygiène et de la diététique; l'autre, des *choses contre nature*, c'est-à-dire de la pathologie, de la matière médicale et de la thérapeutique. Le maître pouvait parler *ex cathedra*; il était assisté de *bacheliers* qui faisaient des *lectures*.

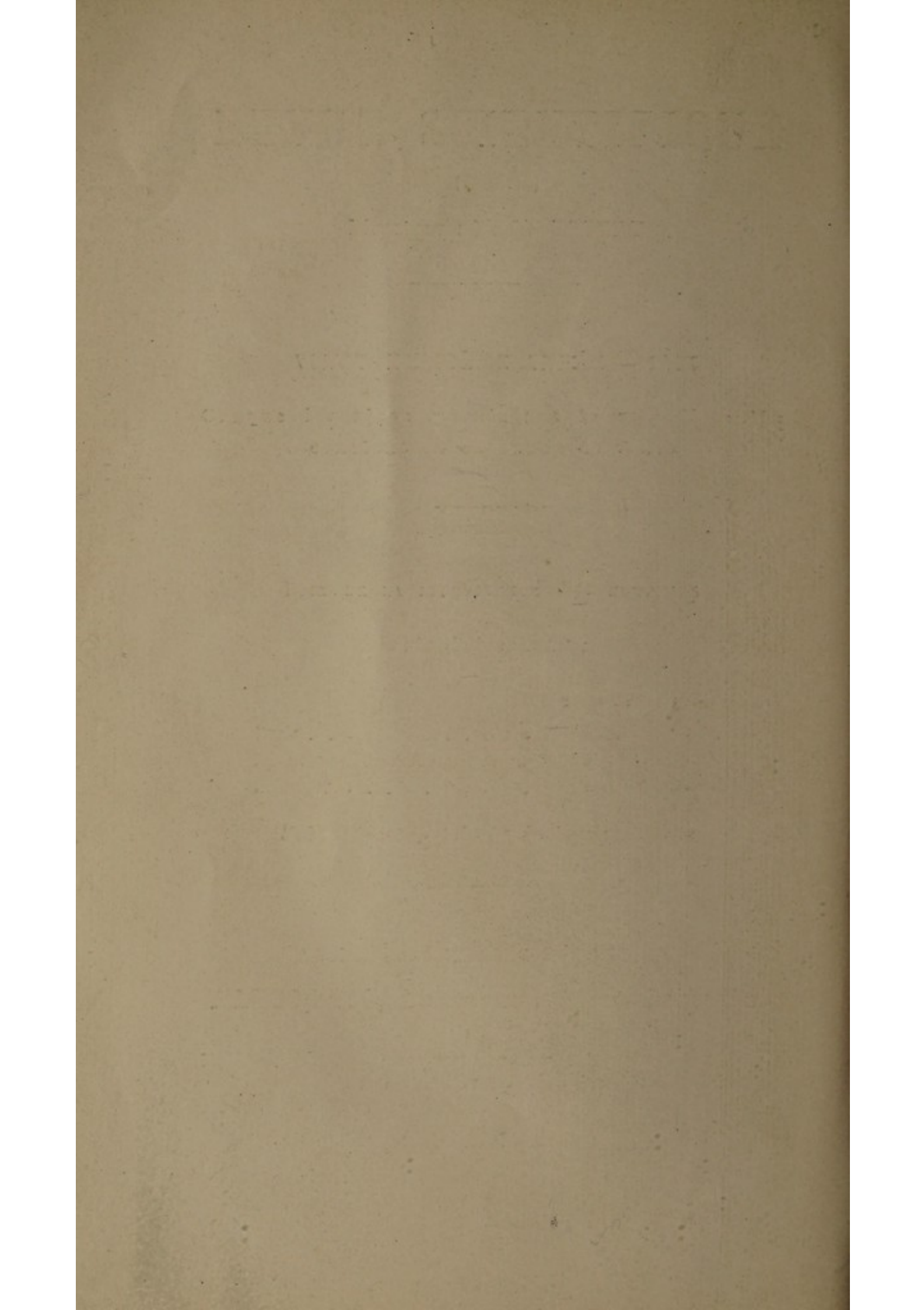
Ce qui précède n'est qu'une ébauche de l'organisation des écoles de médecine; on voit qu'il y a encore bien des points à élucider, surtout pour ce qui concerne les écoles des premiers siècles jusqu'au XIII^e. Il reste maintenant à examiner ce que fut l'enseignement de la médecine pendant le Moyen Age.

Le premier est le plan de la constitution, qui est le
plan de la vie politique. Le second est le plan de la
vie sociale, qui est le plan de la vie économique.
Le troisième est le plan de la vie intellectuelle, qui est le plan de la vie scientifique.
Le quatrième est le plan de la vie morale, qui est le plan de la vie religieuse.
Le cinquième est le plan de la vie artistique, qui est le plan de la vie culturelle.
Le sixième est le plan de la vie sportive, qui est le plan de la vie physique.
Le septième est le plan de la vie professionnelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le huitième est le plan de la vie personnelle, qui est le plan de la vie individuelle.
Le neuvième est le plan de la vie familiale, qui est le plan de la vie sociale.
Le dixième est le plan de la vie nationale, qui est le plan de la vie sociale.
Le onzième est le plan de la vie internationale, qui est le plan de la vie sociale.
Le douzième est le plan de la vie universelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le treizième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le quatorzième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le quinzième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le seizième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le dix-septième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le dix-huitième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le dix-neufième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.
Le vingtième est le plan de la vie éternelle, qui est le plan de la vie sociale.

Paris. — MAY & MOTTEROZ, Lib.-Impr. réunies
7, rue Saint-Benoît.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
500 FIFTH AVENUE
NEW YORK





ADDITIONAL NOTES

(1888)

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

THEORY OF THE EARTH

REVUE SCIENTIFIQUE

(3^e série)

Directeur : M. Ch. RICHET

VINGT-HUITIÈME ANNÉE — 1891

Chaque livraison paraissant le samedi matin
contient 64 colonnes de texte

PRIX DE LA LIVRAISON : **60** CENTIMES

Prix d'abonnement :

	Six mois	Un an
Paris..	45 fr.	25 fr.
Départements et Alsace.	18	30
Étranger.	20	35

L'abonnement part du 1^{er} de chaque trimestre

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

PARIS, 111, boulevard Saint-Germain

L.-Imp. réunies, 7, rue Saint-Benoît.